

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE - PROJET
CONSTRUCTION AUTOROUTE A412 ET DE SUPPRESSION DES PASSAGES À
NIVEAU N°65 ET N°66 À PERRIGNIER

Avis de l'association Inspire - 29 mai 2026

Inspire tient à dénoncer l'aggravation inquiétante et inacceptable du bilan environnemental du projet d'autoroute A412 depuis sa déclaration d'utilité publique en 2019. L'artificialisation annoncée des sols a subi une expansion colossale, passant de 130 à 180 hectares.

L'augmentation prévue du trafic est elle-même époustouflante. Dès sa mise en service, l'ouvrage devrait absorber 20 000 véhicules par jour entre Machilly et Thonon. Ce chiffre excède le trafic actuel de la route parallèle (D903) à Bons-en-Chablais, qui est de 18 000 véh/j ou de 14 000 à Lully. Ceci ne peut s'expliquer, même en considérant un report partiel de la D1005, que par un transfert des usagers du Léman Express vers la route. Une telle inversion du report modal est anachronique et catastrophique : elle privilégie le mode de transport le plus polluant, générant des émissions à l'échappement ainsi qu'une pollution particulaire croissante liée à l'abrasion des pneus et de la chaussée, exacerbée par l'alourdissement du parc automobile (SUVisation du parc, véhicules électriques plus lourds).

À l'horizon de 2048, c'est un doublement du trafic qui est envisagé, jusqu'à 49 000 véhicules par jour sur l'A412, soit autant que sur l'A40 à Archamps ou à la douane de Bardonnex aujourd'hui.

40 ch. du Pierrier de la Croix
74310 Les Houches
info@inspire74.com
www.inspire74.com

Cet afflux massif de voitures et camions aggraverait inévitablement la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre, les nuisances sonores, la congestion et l'insécurité routière. Cette dynamique constitue une violation flagrante des engagements climatiques de la France et des réglementations en sur la qualité de l'air.

À l'échéance du 1er janvier 2030, le respect de nouvelles valeurs limites réglementaires deviendra impérative. Si le Chablais respecte les nouveaux seuils actuellement, le trafic induit par l'A412 placeront vraisemblablement le territoire en situation de dépassement, contraignant les autorités à l'élaborer d'un Plan de Protection de l'Atmosphère. Pire encore, ce projet saturerait davantage la vallée de l'Arve, l'un des territoires les plus pollués de France, et dégraderait la qualité de l'air dans le bassin genevois, avec des conséquences sanitaires directes pour les populations, notamment les plus vulnérables (enfants, seniors, sportifs, précaires).

En conséquence, **l'association Inspire est fermement opposée à la réalisation de ce nouveau barreau routier**. Elle souhaite au contraire que les pouvoirs publics réorientent leurs investissements et leur énergie vers le développement de mobilités durables : renforcement de l'offre ferroviaire, création de sites propres pour les bus, développement des réseaux de bus urbains, aménagements cyclables et piétons sécurisés, et revitalisation des navettes lacustres.

Seul un investissement massif dans ces alternatives permettra de répondre aux défis climatiques et sanitaires actuels, tout en répondant aux besoins de mobilité dans le Chablais.